



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Gaz

Question écrite n° 1567

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre du commerce extérieur sur la nécessité de parvenir, dans les meilleurs délais, à un accord relatif au contrat franco-algérien de fourniture de gaz, actuellement en cours de négociation. Alors que notre pays n'a jamais aussi bien exporté qu'en 1984, à la faveur d'un premier contrat gazier prenant en compte les intérêts communs des deux partenaires, le revirement des autorités françaises qui souhaitaient en la matière voir appliquer le prix du marché a considérablement affecté le volume des échanges commerciaux bilatéraux et porte un grave préjudice aux entreprises nationales exportatrices. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la part française des importations algériennes se monte à plus de 22 milliards de francs et que les commandes de produits semi-finis et de biens finis français représentent 86 p 100 des achats algériens. La baisse de nos exportations risque ainsi d'être compensée par une progression des échanges entre l'Algérie et les États-Unis, au détriment de notre production nationale. Pourtant, l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial passe nécessairement par la recherche de solutions adéquates permettant de développer des coopérations nouvelles, ce qui suppose notamment le relèvement du prix des matières premières afin d'éviter l'appauvrissement des pays en voie de développement et la rarefaction des débouchés pour les autres. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de faire aboutir les négociations actuelles, de préserver l'intérêt de nos entreprises exportatrices et de développer nos relations de coopération avec l'Algérie.

Texte de la réponse

Reponse. - Les relations commerciales entre la France et l'Algérie ont été affectées depuis 1986 par la diminution sensible des ressources algériennes en devises. Ayant atteint 23,6 et 21,8 milliards de francs respectivement en 1984 et 1985, les exportations françaises sont retombées en 1987 à 11,7 milliards de francs (soit le niveau de 1980). De même, les importations françaises ont chuté brusquement en 1986 (11,7 milliards de francs contre 20,7 milliards de francs en 1985) puis ont continué à diminuer en 1987 (8,5 milliards de francs). Le solde commercial positif dégagé par la France à partir de 1985 et surtout de 1986 (+ 4,1 milliards de francs cette année-là, puis + 3,2 milliards de francs en 1987) s'est donc accompagné d'une réduction des courants d'échanges. Pour 1988, dans un contexte d'affaiblissement supplémentaire du commerce bilatéral, les résultats laissent apparaître, sur les six premiers mois de l'année, un quasi-reequilibrage au profit de l'Algérie, notre taux de couverture s'établissant à 104 p 100 contre 137 p 100 en 1987. Voir tableau dans le JO no 35 (année 1988). La réduction des échanges franco-algériens n'a pas encore affecté la part de marché des produits français qui oscille, bon an mal an, autour de 25 p 100, loin devant celle de l'Italie et de la RAF (11 p 100 et 10,5 p 100 respectivement). Toutefois, la persistance d'un « boycott » sélectif de la part des autorités algériennes vis-à-vis des produits français, dans le contexte du contentieux bilatéral sur le renouvellement des contrats gaziers, pourrait entraîner pour l'année 1988 et même au-delà une diminution de cette part de marché. La structure des exportations françaises n'a pas été considérablement modifiée par la réduction sensible des courants d'échanges depuis 1986. La part des biens de consommation (40 p 100 en 1987) démontre bien que l'exportation française en Algérie ne repose pas exclusivement sur les grands contrats et que nos exportations vers ce pays sont très diversifiées. Quoique spectaculaires par leur chute (1 milliard de francs en 1987 contre 16

milliards en 1983), les grands contrats ne peuvent être considérés comme le seul enjeu d'une relance des relations économiques franco-algériennes. La part du gaz naturel (plus de la moitié) dans les importations françaises en provenance d'Algérie (les hydrocarbures en représentent plus de 98 p 100) explique le rôle crucial qu'Alger impute à ce secteur au regard de l'ensemble de la coopération entre les deux pays. Dans ce contexte, dès sa formation, le Gouvernement s'est employé à relancer les négociations entre la France et l'Algérie dans l'espoir d'aboutir à un compromis mutuellement satisfaisant. La conséquence devrait en être une relance des relations commerciales franco-algériennes.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1567

Rubrique : Electricité et gaz

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2342